



EPLEFPA Nature

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉS

Contexte

La situation sanitaire en France, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des lycées depuis le 16 mars 2020.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont décidé de rouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en cohérence avec les décisions gouvernementales a précisé au travers d'un plan de dé-confinement national, les modalités de réouverture des établissements d'enseignement technique agricole et des centres de formations professionnelles, dans le respect de la doctrine sanitaire.

Au niveau du lycée Nature ce plan de reprise d'activité se décline pour l'ensemble de nos activités :

- **Formation scolaire avec le LEGTPA,**
- **Formation par apprentissage avec le CFA,**
- **Formation pour Adultes avec le CFPPA,**
- **L'exploitation agricole,**

Ainsi que tous les services supports communs ou spécifiques à chaque centre constitutif : administratif, comptabilité, vie scolaire et vie des apprenants, restauration, propreté des locaux, maintenance, infirmerie.

Les usagers concernés sont les élèves, les étudiants, les apprentis, les adultes en formation, les parents d'élèves et d'apprentis, les maîtres de stages et les maîtres d'apprentissages, les partenaires et visiteurs de l'établissement.

Les personnels de l'établissement sont les salariés du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (fonctionnaires titulaires, contractuels, vacataires), les salariés du Conseil Régional des Pays de la Loire ATT (Agents Techniques Territoriaux), les salariés de l'EPLEFPA Nature (Contractuels sur budget de l'EPL de droit public pour les personnels CFA et CFPPA et de droit privé pour les salariés d'exploitation).

Ce plan de reprise d'activité du lycée Nature découle des nombreux textes, guides et procédures produits par l'État, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère du travail, le Ministère de l'Agriculture. Nous n'allons pas reprendre tous ces documents. Nous citerons les références qui nous concernent et pour les documents où nous sommes directement impliqués vous les trouverez dans les annexes de ce plan de reprise d'activité.

Ce Plan de reprise d'activité fait suite aux deux Plans de Continuité d'Activité élaborés pendant la période de confinement et au premier Plan de Reprise d'Activité, validé par

la CoHS du 15 mai 2020. Il a pour objectif de préciser le redémarrage progressif de nos activités impliquant personnels et usagers à partir de la date de dé-confinement du 11 mai 2020. Ce plan ne sera pas la version définitive il pourra évoluer au fur et à mesure de la parution de textes réglementaires et des procédures par les différentes autorités de tutelles. Cette version n°2 prend en compte la reprise des étudiants pour le suivi des projets tutorés notamment en GPN1 à partir du 2 juin 2020 et la rentrée des élèves à partir du 8 juin 2020.

Dans le cadre général de l'article R.811-26 du code rural : « *le directeur de l'établissement public local représente l'Etat au sein de l'établissement public. Son autorité s'étend à toutes les parties et à tous les services de l'établissement* ».

Ainsi le chef d'établissement a autorité sur les apprenants et les agents et il assure le fonctionnement général de l'établissement. Il prend toute disposition pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement, conformément à son pouvoir de police administrative. Il mène son action en concordance avec l'autorité académique, la collectivité de rattachement et la commune de résidence dans le cadre de son plan de sauvegarde.

Le chef d'établissement met à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels, pour intégrer les risques et les mesures de prévention liés à la crise sanitaire COVID-19. Il soumet à la Commission d'Hygiène et de Sécurité (CoHS) les consignes sanitaires applicables dans l'établissement telles qu'elles sont définies par les autorités sanitaires. La mise à jour du Document Unique d'Évaluation avec la prise en compte des mesures sanitaires liées au COVID 19 sera présentée lors de la CoHS du 5 juin 2020.

Doctrine sanitaire

La doctrine sanitaire pour les établissements du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation doit se conformer au guide de prévention des risques en établissement en période d'épidémie de Coronavirus SARSCoV-2 en annexe.

Elle repose sur cinq grands principes :

- Le maintien de la distanciation physique,
- L'application des gestes barrières,
- La limitation du brassage des élèves et apprenants,
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels,
- La communication, l'information et la formation.

Le plan de reprise d'activité au lycée NATURE

Organisation et pilotage :

L'élaboration de ce plan de reprise d'activité découle des réflexions et du travail des membres de l'équipe de direction où se sont joints l'infirmière de l'établissement, l'agent de prévention de l'établissement qui est également animatrice qualité au niveau de l'EPL.

Chaque membre de l'équipe de direction a élaboré ses recommandations avec ses différentes équipes la plupart du temps en visio-conférence et quelques fois en

présentiel quand cela ne concernait que quelques personnes déjà mobilisées dans le cadre de la continuité de service ou logées sur place.

Avant de décliner ce plan de reprise d'activité je tiens à remercier tous ces membres et particulièrement la directrice adjointe, la secrétaire générale, les directeurs du CFPPA, du CFA de l'exploitation, sans oublier le CPE qui ont travaillé pendant toute cette période de confinement bien au-delà des heures réglementaires de travail pour faire fonctionner l'établissement pendant cette période et préparer ce dé-confinement dans des conditions particulièrement aléatoires pour ne pas dire confuses. Ces personnes ont consacré beaucoup d'énergie pour apporter des réponses aux multiples questions face auxquelles nous disposions de très peu d'informations validées.

Mesures destinées à préparer le retour des apprenants et des personnels.

Les plans de reprises, les procédures, protocoles et mesures mises en place seront formalisés par écrit et communiqués selon différentes voies à l'ensemble de la communauté éducative et des usagers.

Accueil progressif :

Au niveau de l'EPLEFPA Nature l'accueil des apprenants sera progressif selon le calendrier suivant :

- Le 18 mai pour les stagiaires en formation pour adultes au CFPPA,
- Le 25 mai pour les apprentis au CFA,
- Le 2 juin pour les étudiants en GPN1 dans le cadre des projets tutorés. (1)
- Le 8 juin pour les élèves et étudiants suivant le calendrier en annexe nouvelle version.

-

(1) Les enseignants se mobilisent pour accompagner les étudiants qui se retrouvent sans structure de stage au travers des projets tutorés en organisant les contacts, les suivis et même les mobilités des étudiants (certains sans véhicule) afin de leur fournir un support professionnel pour assurer la continuité de leur formation.

Préparation en Amont :

L'ensemble de l'équipe de direction avec leur équipe ont identifié les lieux, les risques possibles d'exposition ou de contamination par contact proche ou prolongé entre personnes.

Madame BERTIER Oksana Infirmière de l'établissement est la personne référente pour participer à l'information, la communication, la formation auprès des différents publics de l'établissement. Elle accompagne la mise en œuvre des mesures prises. Le dispositif d'alerte interne passe par les différents directeurs et responsables de services :

- **Pour le LEGTPA au niveau des enseignants Madame Laury QUANTIN**
- **Pour les LEGPTA au niveau des élèves et des étudiants Monsieur Rodolphe LAMBERT**
- **Pour le CFA pour les personnels et les apprentis Monsieur Ivan MOREAU**

- **Pour le CFPPA pour les personnels et les stagiaires adultes Monsieur David MARCHEGAY,**
- **Pour l'exploitation agricole Monsieur Pascal DANIEL,**
- **Pour les personnels de services généraux Madame Nadine ZORZI.**

Ces responsables préviennent le directeur de l'EPLEFPA Daniel GREINER qui se charge d'informer les différentes autorités de tutelles de la situation.

En dehors des horaires de bureau c'est le planning des permanences de direction qui s'applique de 17 h 30 à 8 heures en semaine et du vendredi 17 h 30 au lundi 8 heures pour les week-ends.

Aujourd'hui 12 mai nous disposons en stock de :

- Masques lavables :	818
- Masques usage unique (en cours d'utilisation) :	5670
- Visières de protection :	10
- Sur lunettes :	15
- Sur blouses :	400
- Charlottes :	300
- Distributeurs de Gel Hydro alcoolique :	36
- Gel Hydro alcoolique en litre :	190
- Produit virucide en litre :	175
- Lavettes :	825
- Lavettes désinfectantes boites de 100	20
- Sprays désinfectants :	70
- Plexiglas :	16
- Distributeurs de savon :	24
- Distributeurs d'essuie-main jetables :	16
- Gants à usage unique (boites de 100):	15
- Rubans de marquage au sol :	Posés
- Carillons cuisine :	2

Gestion d'une personne symptomatique dans l'établissement

Si au sein de l'établissement une personne (apprenant ou personnel) présente, selon les autorités sanitaires, les symptômes du COVID-19 (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, ...) :

- Un signalement immédiat au chef d'établissement et au référent COVID-19 doit être fait ;
- L'infirmière de l'établissement également référente COVID-19 s'équipe pour prendre en charge la personne concernée lui fournit un masque s'il n'en porte pas et l'isole dans une salle spécialement conçue pour recevoir des personnes à risques COVID-19 (salle en dehors de l'infirmerie). L'infirmière prend les mesures urgentes ...
- L'infirmière signale à la direction qui informe l'autorité académique qui se rapprochera des autorités sanitaires (ARS) et de la collectivité de rattachement.

- L'infirmière appellera les parents ou responsables légaux afin de venir chercher l'apprenant. (le retour ne sera possible qu'après un avis médical).
(Voir procédure élaborée par l'infirmière en annexe).

Mesures liées aux locaux et la configuration du site

L'EPLEFPA Nature est un établissement d'enseignements mono site qui regroupe les 3 systèmes de formation (formation initiale, formation par apprentissage, formation pour adultes) dans des bâtiments séparés. Seules quelques parties sont mutualisées comme la restauration, la halle paysagère et environnementale, quelques salles informatiques et le pôle scientifique.

Il est donc possible à partir d'une jauge de 15 apprenants par classe de séparer les flux d'apprenants par bâtiments attirés :

- CFA pour les apprentis,
- CFPPA pour les adultes,
- Lycée bâtiment A pour les lycéens
- Modulaires en complément pour les apprentis et les stagiaires adultes avec circuits spécifiques.

Avec des horaires décalés nous pouvons organiser des circulations par classe ou groupe afin qu'ils ne se croisent pas.

Les bâtiments mutualisés seront également gérés en horaires décalés notamment pour la restauration où chaque classe où chaque groupe se verra attribuer une table et une place avec le respect des mesures de distanciation. Au self les tables sont aménagées pour respecter la distanciation et un sens de circulation est tracé au sol pour éviter les croisements de flux. Les préparations entrées, desserts, plats chauds seront individualisés, les couverts seront disposés sur les tables, les apprenants qui ne souhaitent pas de carafe collective pour l'eau doivent venir avec leur gourde personnelle.

La halle paysagère et environnementale sera réservée au CFA et CFPPA.

Le pôle scientifique sera réservé en priorité au LEGTPA,

Une salle informatique sera réservée au CFA et CFPPA, les autres salles seront réservées au LEGTPA.

Les circulations des apprenants se feront par les galeries et les extérieurs des bâtiments.

Le foyer sera fermé aux apprenants.

Les portes des salles devront dans la mesure du possible restées ouvertes. Les apprenants rentreront par groupe de trois en respectant la distance de sécurité par les portes d'entrée des salles, ils sortiront toujours par groupe de trois par les issues de secours. Ils ne devront pas séjourner dans les couloirs et se rendre sur les espaces extérieurs pour respecter la distanciation.

Dans les bureaux, les personnels devront respecter la surface de 4 m² par personne et donc organiser des alternances de présentiel et de télétravail pour respecter le nombre maximum par bureau.

Tous les distributeurs de boissons, les sèche-mains àérosol et les micro-ondes sont neutralisés.

Au niveau des internats, les chambres de 6 seront réduites à 3 avec un placement en quinconce pour les internats garçons ce qui fait 51 places au 4^{ème} étage pour le lycée et 54 places pour l'internat du 3^{ème} étage des apprentis. Pour les internats filles, la capacité est également réduite de moitié soit 2 places dans les chambres de 4 du 1^{er} étage et 2 places dans les chambres du 2^{ème} étage soit une capacité d'accueil de 26 filles.

Dans toutes les salles et les locaux nous avons affiché les pictogrammes des gestes barrières et les plans de salles ou chambres avec les noms.

Mesures liées aux apprenants et personnels

Avant la reprise : Un recensement des personnels qui peuvent et souhaitent venir en présentiel.

Les apprenants sur la base d'une déclaration des responsables légaux seront également recensés.

Les publics seront priorisés et un calendrier de présence des classes et des groupes est en fonction au CFPPA et au CFA. (Pour le LEGTA il est en annexe de ce document).

Le principe général est de faire revenir les classes sortantes (examens) uniquement sur une journée à définir sur la deuxième quinzaine de juin pour validation des livrets de formation. Les classes de 1^{ère} seront privilégiées ainsi que les classes de seconde en formation générale et technologique elles seront scolarisées sur les trois dernières de juin. Les places des élèves en salle de cours, les chambres et les lits pour les internes seront les mêmes pendant ces 3 semaines. La continuité pédagogique sera partiellement assurée pour les élèves qui ne viendront pas à l'établissement. Les classes de seconde et de première de la filière professionnelle sont en stage pour la majorité des élèves. Les élèves qui n'ont pas de structures de stages ou qui ont moins de 16 ans seront accueillis quelques jours début juin pour leur fournir des supports pédagogiques afin de compenser cette absence de stage et assurer la continuité pédagogique..

Les accueils se feront en classe entière ou en groupe entier en fonction des présents, les classes et groupes seront dédoublés pour ne pas excéder 15 personnes.

Les emplois du temps seront aménagés pour permettre ces dédoublements des classes et des groupes. Les horaires seront également revus pour réaliser 2 séquences par demi-journée pour gérer le dédoublement et permettre les circulations des groupes en horaires décalés pour éviter les croisements, la plage de restauration sera modifiée pour planifier les passages des usagers.

Mesures liées au nettoyage, à la désinfection, au fonctionnement et à l'usage des locaux et des surfaces

La préparation de la reprise :

Des journées de pré-reprise seront organisées avant la reprise des formations. Une formation sera organisée pour les personnels par les responsables de centres ou de

service accompagnée par l'infirmière de l'établissement sur les gestes barrières (voir procédure mesures de déconfinement élaborée par le lycée Nature).

Pour les enseignants cette formation se fera par visio- conférence le mercredi 3 juin par la direction et l'infirmière de l'établissement. Un diaporama a été réalisé en ce sens. Il sera également organisé par l'infirmière de l'établissement des formations en présentiel selon les besoins et les demandes des personnels.

Cette même formation et procédure est et sera appliquée pour toutes les classes et les groupes d'élèves, d'étudiants, d'apprentis et stagiaires qui viennent ou reviendront à l'établissement. Elles sont réalisées par les vies scolaires, les coordonnateurs et l'infirmière.

A l'arrivée de chaque usager il sera demandé aux personnes de se désinfecter les mains et de porter un masque. Si la personne n'en dispose pas, il lui sera fourni un masque par l'établissement sur dotation du Ministère de l'Agriculture, du Conseil Régional des Pays de la Loire et sur budget de l'établissement.

Un plan de circulation sera distribué à chaque apprenant pour lui expliquer les lieux à fréquenter et les sens de circulation qui seront précisés par un fléchage au sol et des affichages en salles et dans différents lieux, ainsi que la matérialisation des distances de sécurité dans les lieux d'attentes. Des Assistants d'Éducation seront présents pour faire respecter les consignes de circulation.

Avant chaque retour en classe ou en salle, les apprenants se désinfecteront les mains. Des distributeurs de gel hydro alcoolique sont positionnés à cet effet.

Dans les blocs sanitaires la présence de 3 apprenants maximum avec consignes de se laver les mains avant et après passage aux toilettes. Des distributeurs de papier essuie mains et des distributeurs de gel hydro alcoolique sont placés dans chaque bloc sanitaire ou à la sortie.

L'accès en salle de classe se fera par groupe de 3 en commençant par les places du fond. Chaque apprenant se verra attribuer une place. En classe les apprenants ne devront utiliser que leur matériel personnel et les déplacements seront limités.

A la fin des cours les élèves internes auront la possibilité de 18 heures à 19 heures d'accéder à une salle d'étude et au CDI en respectant les consignes de fréquentation du CDI qui seront affichées sur la porte.

Le self sera ouvert de 19 heures à 20 heures selon une procédure de fonctionnement propre au self qui sera expliquée à l'ensemble des usagers.

A partir de 20 heures 15 les internes intégreront l'internat jusqu'au lendemain matin. Ils rejoindront leurs chambres sous l'encadrement d'un Assistant d'Éducation afin de gérer les flux.

Les internes auront la possibilité d'un temps d'étude dans leur box respectif.

A partir de 21 heures 30 un passage aux douches encadré par un Assistant d'Éducation selon un protocole qui prend en compte les mesures barrières (circulation, temps de passage désinfection).

Le réveil au matin suit les mêmes horaires avec un passage au self qui sera organisé pour limiter les regroupements d'usagers au même moment

Nettoyage désinfection des locaux :

Nettoyage et désinfection quotidienne :

- Bureaux : sols – corbeilles
- Salles de classe – laboratoires – salles informatiques – locaux sportifs - vestiaires
- Douches de l'internat et du personnel
- Locaux d'accueil

Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour (matin et midi) :

- Les interrupteurs – poignées de portes et fenêtres, ainsi que toutes surfaces fréquemment touchées par plusieurs personnes (copieur, machine à affranchir...) seront désinfectés 2 fois par jour par l'équipe entretien
- Les sanitaires seront désinfectés 2 fois par jour
- Le self sera nettoyé et désinfecté après chaque service – les places qui serviront plusieurs fois par service seront désinfectées entre deux utilisateurs

Désinfection par les utilisateurs avec mise à disposition dans chaque local de lingettes ou spray désinfectant avec lavettes lavables :

- Postes de travail des personnels (claviers, téléphones, bureaux, matériel).
- Dans les salles de cours : les bureaux enseignants, clavier, souris, écran, brosse à tableau dossier de chaise : une désinfection sera assurée le matin par les agents d'entretien, il appartiendra aux utilisateurs de désinfecter avant usage à chaque changement de personne – Il sera demandé aux élèves de désinfecter leur place chaque soir
- Dans les salles informatiques et laboratoires où plusieurs personnes se succèdent à une même place, il sera demandé aux usagers de procéder à une désinfection après utilisation

Mesdames, Messieurs,

Je suis bien conscient que ce Plan de Reprise d'Activité reste restrictif par rapport au fonctionnement normal de l'établissement. Mais vous pouvez être assurés que l'ensemble de personnels et toutes les équipes se sont fortement mobilisées et souvent bien au-delà de leurs prérogatives pour assurer au mieux la formation et l'accompagnement des élèves, des étudiants, des apprentis et des stagiaires adultes du lycée Nature.

Je tenais à les remercier toutes et tous pour leur dévouement au service des apprenants dans ce contexte particulièrement difficile pour tout le monde.

Je vous remercie de votre compréhension et nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vos attentes.

Au plaisir de vous revoir au lycée Nature.